

LES DISPOSITIFS DE MÉDIATION EN SANTÉ « GRAND PUBLIC »

Réservés aux habitants de la commune concernée

Promotion Santé ARA Lyon 3ème, Lyon 8ème, Meyzieu, Saint-Fons, Feyzin et Saint-Genis-Laval
mediation-sante@promotion-sante-ara.org

ALS Lyon 5ème, Lyon 7ème et Lyon 9ème

CCAS de Villeurbanne Villeurbanne
ccas.mediation.sante.aktivitephysique@mairie-villeurbanne.fr

CCAS de Vaulx-en-Velin Vaulx-en-Velin
mediation-sante@mairie-vaulxenvelin.fr

Ville de Vénissieux Vénissieux
mediationsante@ville-venissieux.fr

CCAS de Givors Givors
jennifer.poulenard@ville-givors.fr

Ville de Rillieux-la-Pape Rillieux-la-Pape
image.elrhazi@rillieuxlapape.fr

CCAS de Saint-Priest Saint-Priest
mediateur.sante@ccas-saint-priest.org

CES STRUCTURES RÉSERVENT LEUR SERVICE À LEURS PUBLICS

DATISENI
Médecins du Monde
Convergence
Pôle de santé solidaire Francheville
CPTS de Bron

ALIS
Centre de santé « Le Jardin » Bron
Service de Santé Etudiante Université Lyon 2
Centre de santé « Santé Commune » Vaulx-en-Velin

Pour toutes questions relatives au Réseau 69, contactez :

Ilies HAMOU
Coordinateur du Réseau 69
Promotion Santé ARA, Délégation Rhône
7 place du Griffon 69001 LYON

illes.hamou@promotion-sante.org

Le Réseau 69 de la médiation en santé



Actions collectives



Entretiens individuels



Relations partenariales



LA MÉDIATION EN SANTÉ ET SES MISSIONS

« La médiation en santé désigne la fonction d'interface assurée en proximité pour faciliter : d'une part, l'accès aux droits, à la prévention et aux soins, auprès des publics les plus vulnérables ; d'autre part, la sensibilisation des acteurs du système de santé sur les obstacles du public dans son accès à la santé. »

[Référentiel HAS, octobre 2017](#)



La médiation en santé œuvre à l'autonomisation des personnes dans leur parcours de santé.

Elle se décline en 3 axes :

● Améliorer l'accès aux droits de santé et aux soins :

Aide à la composition des dossiers relatifs à l'Assurance Maladie (PUMA, CSS, AME, aides financières santé), recherche d'une mutuelle, d'aides financières santé, parcours de soins (médecin traitant, spécialiste, examens de prévention santé CPAM...).

● Organiser des actions collectives de prévention et de promotion de la santé :

Petits déjeuners santé, balades santé, sensibilisations, dépistages...

● Développer le partenariat :

Mettre en lien les acteurs des secteurs sanitaire et social et participer à la dynamique partenariale des territoires.

À QUI S'ADRESSE LA MÉDIATION EN SANTÉ ?

En priorité aux habitants issus **Quartiers Politique de la Ville de la Métropole**, qui sont les plus éloignés du système de santé et du droit commun, en situation administrative régulière ou irrégulière.

Si une personne a un **suivi social**, la médiation en santé peut l'accompagner, en partenariat avec le travailleur social, uniquement en cas de situation complexe.

UN RÉSEAU ENGAGÉ SUR TOUT LE TERRITOIRE

Le Réseau 69 de la médiation en santé, animé par **la délégation Rhône de Promotion Santé Auvergne-Rhône-Alpes et financé par l'ARS ARA ainsi que par la Métropole de Lyon**, regroupe des médiatrices et médiateurs en santé issus de structures porteuses variées (associations, collectivités, centres de santé...).

Il a pour objectif de **promouvoir** la médiation en santé sur la Métropole de Lyon et le Rhône, de **soutenir** et **renforcer** les compétences des professionnels, de **proposer** des espaces d'échanges de pratiques et d'harmoniser les méthodes d'intervention.

Le Réseau 69 travaille en partenariat avec les acteurs institutionnels, associatifs et médico-sociaux du territoire.

CE QUE NE FAIT PAS LA MÉDIATION EN SANTÉ

- Les dossiers MDPH, RQTH, APA...
- Les consultations médicales
- Les procédures judiciaires en cas de litige
- Les dossiers d'invalidité, d'accident de travail